

Les subsides

que les femmes âgées du Canada vivent presque dans l'indigence. Pourquoi? C'est facile d'affirmer qu'une réforme des pensions augmenterait leur revenu. Mais nous le savons tous, il est peu réaliste d'espérer une amélioration tant que les pensions seront basées sur le revenu. Si les femmes continuent d'occuper les postes les moins rémunérateurs ou à faire du bénévolat, leurs pensions resteront maigres. La transférabilité ne fera rien à l'affaire.

Le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a publié un rapport remarquable sur la violence au sein de la famille, rapport qui a suscité un vif intérêt dans tout le Canada et chez tous les gouvernements provinciaux. Il a exposé un problème qui remonte probablement à des temps immémoriaux, mais dont on n'a jamais osé parler publiquement. Sous l'impulsion du gouvernement actuel, de nombreuses modifications, comme les projets de loi C-82, C-115, C-61 et C-127 ont vu le jour.

En conclusion, si toutes ces mesures montrent l'apathie du gouvernement, alors le député de Kingston et les Îles vient de nous donner une toute nouvelle et bien étrange définition du terme. Je voudrais que le député m'explique pourquoi il faudrait établir un comité permanent chargé d'étudier les questions touchant les femmes. Est-ce pour traiter ces questions dites «féminines», mais qui sont, en fait, des questions sociales, comme si elles ne concernaient que les femmes? Ce serait une erreur, car ces questions touchent les deux sexes.

Le gouvernement a fait beaucoup pour étaler au grand jour ces questions qui avaient été camouflées, et je tiens à dire à l'honorable représentante et à d'autres députés de l'opposition qu'ils font le jeu de ceux qui ne veulent pas entendre parler de ces questions lorsqu'ils réclament la formation d'un comité permanent. C'est régresser que de reléguer les discussions sur cette question à la salle d'audience d'un comité.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, à titre de féministe de la première heure ayant participé aux travaux de la Commission royale sur la condition féminine en 1969 et 1970, je voudrais tout d'abord demander au ministre chargé de la condition féminine, si elle peut donner des chiffres plus encourageants que les dernières statistiques émises par le gouvernement au sujet d'un groupe qui représente 10 p. 100 des fonctionnaires fédéraux? Au niveau du soutien administratif, c'est-à-dire la catégorie la plus basse et la moins rémunérée, où les chances d'avancement sont les moindres, on trouve 65,000 femmes comparativement à 15,000 hommes, et le nombre des femmes dans ce secteur augmente tout le temps. Cette tendance, qui s'est maintenue de 1975 à 1980, s'est-elle quelque peu modifiée?

Je voudrais savoir pourquoi, l'année dernière, la Chambre n'a été saisie d'aucune mesure modificative portant sur les articles de la loi sur l'assurance-chômage qui sont discriminatoires de façon flagrante à l'endroit des femmes qui sont enceintes et qui doivent prendre un congé de maternité au cours de la période de neuf mois, qu'elles soient ou non atteintes d'une maladie.

Pour finir, si j'ai bien compris l'intervention du ministre aujourd'hui, elle propose encore l'abolition de la déduction du conjoint. C'est ce que j'ai cru comprendre. Ai-je raison?

Mme Erola: Monsieur le Président, j'aborderai tout d'abord la première question, si vous le permettez. Je n'ai jamais prôné l'annulation de la déduction du conjoint. J'ai dit très clairement que cette déduction devait, selon moi, être étudiée dans le cadre de l'étude des avantages familiaux et que nous devrions examiner ses effets sur les Canadiennes, surtout celles à faible revenu. J'ai en main des statistiques sur les effets de cette mesure sur les familles à faible revenu. Il est particulièrement intéressant de noter, monsieur le Président, que ce sont celles qui en profitent le moins. En fait, pour une personne gagnant près de \$10,000, la déduction est d'environ \$148. Il convient de noter également que les familles à faible revenu avec enfants retirent moins d'avantages de cette mesure que celles sans enfants, et je me ferai un plaisir de fournir au député des statistiques à ce sujet.

En ce qui a trait à l'allocation au conjoint, je tiens à rappeler au député que le 8 juillet, comme en témoignent les hansards de cette journée, elle a déclaré ce qui suit:

... aux termes de la disposition déterminant l'allocation du conjoint, il est dégradant de voir que le conjoint le plus âgé, généralement l'homme, doit donner son consentement écrit avant que le conjoint le plus jeune, la femme, puisse toucher l'allocation. Le ministre sait-il combien cette mesure est dégradante pour la femme? Sait-il ce que cela signifie pour une femme que d'être considérée comme un citoyen de seconde classe? Quand finira-t-il par reconnaître que certains principes qui traduisent la valeur personnelle d'un être sont importants pour ce qu'ils représentent de dignité humaine et non pas simplement d'avantages financiers?

Je tiens à faire remarquer au député qu'elle a eu, tout comme moi, certaines craintes au sujet de l'allocation au conjoint. Je lui signalerai que, dans les dernières conventions collectives, on a reconnu le principe de la parité de rémunération pour travail d'égale valeur. Je souligne également toutes les mesures qui ont été prises depuis deux ans pour améliorer la condition des femmes au sein de la Fonction publique. Le député semble tout ignorer de cette question.

Mlle MacDonald: Et que faite-vous des deux autres questions?

M. Hawkes: Monsieur le Président, sauf erreur, le ministre a déclaré que certains Canadiens ne payaient pas assez d'impôt. Pourrait-elle nous donner une description plus détaillée de ces Canadiens?

Mme Erola: Monsieur le Président, je n'ai jamais dit qu'ils ne payaient pas assez d'impôt. J'ai tout simplement déclaré que l'allocation au conjoint profitait plus à certains contribuables qu'à d'autres.

• (1230)

M. Kilgour: Monsieur le Président, je voudrais poser une ou deux questions au ministre. Pour savoir si le vin est bon, il faut le boire. Il ne suffit pas d'en parler ou de faire des rapports à son sujet. Le ministre pourrait-elle nous dire combien il y a de femmes sous-ministres nommées par le gouvernement, combien sont adjoint exécutif ou spécial de ministres et combien de femmes ont été nommées par décret du conseil depuis mars 1980? En résumé, qu'a fait le gouvernement, notamment dans les domaines qui relèvent directement des ministres, pour donner aux femmes le rôle qu'elles méritent dans la société canadienne?